



Direction du CCAS - Direction de la commande publique - CCAS

DELIBERATION N° 2022.10.41

du Conseil d'Administration du 13 octobre 2022

Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé, ' chèques multiservices ' pour le centre communal d'action sociale de la ville de Versailles

Habilitation du Président à signer le marché attribué à la société UP pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT soit 360 000 € TTC

Date de la convocation : 4 octobre 2022

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Agnès de LONGUEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne FORBICE, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles R2124-2-1° relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que les articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

Considérant la nécessité de conclure un contrat de fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé, « chèques multiservices » permettant de délivrer aux familles versaillaises des aides financières ciblées (alimentaires, primes de naissance, ou primes de Noël) pour le centre communal d'action sociale de la ville de Versailles, cette prestation étant codifiée par l'article L. 1611-6 du CGCT.

Vu la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 septembre 2022.

Monsieur le Vice-Président expose :

Le CCAS attribue, après étude des dossiers, des aides facultatives aux usagers domiciliés sur le territoire de la commune qui rencontrent des difficultés ponctuelles. Ces aides ont pour objectif le soutien des ménages en précarité et la prévention de l'aggravation de leur situation, et concernent notamment l'alimentation, l'hygiène, l'habillement, l'action éducative, culturelle et les loisirs. Pour ces domaines, l'aide est versée sous forme de

chèques multiservices, d'une valeur faciale unitaire allant de 2 à 20 euros.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

1) d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché pour la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé « chèques multiservices » pour le centre communal d'action sociale de la ville de Versailles attribué à la société UP.

Ce marché a été passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans seuil minimum annuel et pour un seuil maximum annuel fixé à 300 000 € HT soit 360 000 € TTC. Il est conclu pour 4 ans à compter du 14 décembre 2022.

2) les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnements suivants : 5235 6561 6562 6300.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 14 voix